



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES **le 15 décembre 2015 à Bruxelles**

Les ministres commenceront leurs travaux à 9 h 30; ils seront invités à approuver l'**accord** provisoire **"Mieux légiférer"** arrêté avec le Parlement européen et la Commission.

Les ministres devraient approuver le **programme de travail de dix-huit mois du Conseil** (1^{er} janvier 2016 - 30 juin 2017).

Le Conseil préparera le **Conseil européen de décembre** en examinant le projet de conclusions et le rapport des cinq présidents intitulé **"Compléter l'Union économique et monétaire européenne"**.

Les ministres devraient également examiner et adopter des conclusions sur **l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association**.

Enfin, la Commission présentera son **examen annuel de la croissance pour 2016**.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 15 heures).

Réunions en marge du Conseil:

Lundi 14 décembre:

- 17 h 30 Conférence intergouvernementale d'adhésion UE-Turquie, suivie d'une conférence de presse
- 19 heures Conférence intergouvernementale d'adhésion UE-Serbie, suivie d'une conférence de presse

Lundi 21 décembre:

- 13 heures Conférence intergouvernementale d'adhésion UE-Monténégro, suivie d'une conférence de presse

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos
www.eucouncil.tv

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Préparation du Conseil européen de décembre

Le Conseil examinera le projet de conclusions du Conseil européen des 17 et 18 décembre, établi par le président du Conseil européen, M. Donald Tusk, en collaboration avec la présidence luxembourgeoise et la Commission.

Le Conseil européen devrait axer ses travaux sur les questions suivantes:

- migration: le Conseil européen fera le point de la mise en œuvre de ses précédentes orientations et prendra de nouvelles mesures en fonction de la situation sur le terrain
- lutte contre le terrorisme: les dirigeants de l'UE débattront de l'action globale menée par l'UE et les États membres pour lutter contre le terrorisme. Ils feront le point de la mise en œuvre des orientations arrêtées lors de leur réunion informelle du 12 février 2015 et en fixeront de nouvelles
- Union économique et monétaire: le Conseil européen analysera les prochaines mesures qu'il conviendra de prendre après la publication du rapport des cinq présidents intitulé "Compléter l'Union économique et monétaire européenne"
- marché intérieur: le Conseil européen débattrait de la stratégie visant à approfondir le marché unique européen dans toutes ses dimensions, et notamment en ce qui concerne les biens et services, le marché unique numérique et le plan d'action pour une union des marchés de capitaux
- union de l'énergie: le Conseil européen évaluera les progrès accomplis dans la mise en place de l'union de l'énergie et définira la voie à suivre
- Royaume-Uni: le Conseil européen reviendra sur les projets du Royaume-Uni concernant un référendum sur son appartenance à l'UE après la lettre du Premier ministre britannique datée du 10 novembre 2015

Un [projet d'ordre du jour annoté](#) a été examiné par le Conseil lors de sa session du 17 novembre 2015.

Accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"

Le Conseil sera invité à approuver le texte d'un nouvel accord interinstitutionnel, intitulé "Mieux légiférer", qui a fait l'objet d'un accord provisoire avec le Parlement européen et la Commission le 8 décembre 2015.

L'accord interinstitutionnel vise à ce que la législation de l'Union se concentre sur les domaines où sa valeur ajoutée est la plus importante pour les citoyens européens, qu'elle soit aussi simple et claire que possible, qu'elle soit la plus efficiente et la plus efficace possible pour atteindre les objectifs communs de l'action de l'Union et qu'elle évite la réglementation excessive et les lourdeurs administratives pour les citoyens et les entreprises, tout particulièrement les PME. Pour atteindre ces objectifs, l'accord améliore la programmation législative, renforce les analyses d'impact des nouvelles initiatives, élargit l'évaluation de la législation existante de l'UE et développe la consultation publique.

Programme de dix-huit mois du Conseil

Le Conseil devrait approuver son [programme de travail de dix-huit mois](#). Ce programme a été établi par les trois prochaines présidences (Pays-Bas, Slovaquie, Malte) et présente les activités du Conseil pour les dix-huit prochains mois. Le débat d'orientation aura lieu en séance publique.

Examen annuel de la croissance

À la suite de la présentation du programme 2016 faite par la présidence en exercice et la prochaine présidence lors de la session du CAG de novembre, la Commission présentera au Conseil son examen annuel de la croissance pour 2016, dans lequel elle énonce les principaux éléments de son programme pour l'emploi et la croissance.

L'examen annuel de la croissance explique ce que l'on peut faire de plus au niveau de l'UE pour aider les États membres à soutenir la croissance, à renforcer la convergence économique, à créer des emplois et à consolider la justice sociale. La Commission propose d'appliquer une approche intégrée à la politique économique, articulée autour de trois grands piliers: stimuler l'investissement, accélérer les réformes structurelles et procéder à un assainissement budgétaire responsable et propice à la croissance.

L'examen annuel de la croissance fixe les priorités économiques générales de l'UE et fournit aux États membres des orientations politiques pour l'année suivante.

Élargissement et processus de stabilisation et d'association

Le Conseil débattrait des questions ci-après, sur la base d'une communication annuelle et des rapports par pays de la Commission:

- la politique d'élargissement de l'UE, qui concerne la Turquie, le Monténégro et la Serbie;
- le processus de stabilisation et d'association UE-Balkans occidentaux, qui s'étend à l'ancienne République yougoslave de Macédoine, à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

Il sera invité à adopter des conclusions.

Le Conseil devrait réaffirmer son attachement au processus d'élargissement et à la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux. La Turquie restant un partenaire important dans de nombreux domaines, le Conseil devrait se féliciter de la redynamisation du processus d'adhésion. Pour ce qui est de l'élargissement, il devrait saluer l'action continue menée par la Commission pour aborder la question des réformes fondamentales dès le début du processus d'adhésion, notamment la problématique de l'État de droit, les droits fondamentaux, le développement économique et la compétitivité, le renforcement des institutions démocratiques et la réforme de l'administration publique.

Il est prévu que le Conseil insiste sur la nécessité de renforcer l'État de droit et la protection des droits fondamentaux et d'approfondir la coopération dans la lutte contre le terrorisme. Il devrait en particulier féliciter la Turquie, la Serbie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine pour les efforts qu'elles ont déployés dans la gestion de la crise des migrants et des réfugiés, qui a durement frappé la région.